

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt neuf du mois de juin

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FARGEOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2018

Présents : MM. FARGEOT, AUGÉIX, Mme BILLAT, MM DOUCHET, MARTIAL, LESPINAS, PUYRIGAUD

Absents : MM. BARRAUD, JAVANAUD

Monsieur PUYRIGAUD Jean-Claude a été élu secrétaire.

ADHESION CHARTE DE GOUVERNANCE PLUI COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Périgord Limousin et demande au Conseil, s'il est d'accord, de bien vouloir l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer la Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Périgord Limousin.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉ TRAVAUX DE REVÊTEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Suite à l'interrogation des services de la communauté de communes Périgord Limousin auprès de ses communes membres dans l'objectif de créer un groupement de commandes pour les travaux de revêtements et d'entretien de la voirie, Monsieur le Maire informe qu'il avait manifesté son intérêt afin que la collectivité en bénéficie.

Une majorité de communes étant intéressées, il convient de conclure une convention consultative ayant pour objet la passation d'un marché à bon de commande relatif à des travaux de revêtements et d'entretien de la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **ACCEPTE** que la commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS adhère au groupement de commande initié par la communauté de communes Périgord Limousin pour le marché travaux de revêtements et d'entretien de la voirie

☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces en relation avec cette affaire.

DIVERS

M. le Maire présente au Conseil l'offre de M. et Mme MOURET Paul pour l'achat du bâtiment de l'ancienne mairie mitoyen de sa maison d'habitation d'un montant de 17 000 € frais de notaire inclus. Le Conseil Municipal, dans son ensemble, refuse cette proposition jugée trop basse. Le prix de vente décidé par le Conseil Municipal étant de 25 000 €, très en dessous de l'estimation effectuée par le service des Domaines à 43 800 €, il conviendra donc de reprendre contact avec M. MOURET afin de l'informer de cette décision.

M. le Maire informe le Conseil du courrier reçu de M. SEBASTIEN Marcel

pour l'achat de la maison située en face de sa propriété au Bourg (ancienne maison PUIDOYEUX). M. SEBASTIEN propose de l'acquérir pour la somme de 45 000 €. Le Conseil Municipal, dans son ensemble, refuse cette proposition jugée trop basse. Il conviendra donc de reprendre contact avec M. SEBASTIEN.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal



Chantal